

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****29 septembre 2023 - URN****Décision n°CFVU-2023-19**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 9 membres représentés.

Motion pour la reconnaissance des absences en cas de règles douloureuses

➤ Vu la motion annexes

Approbation de la motion pour la reconnaissance des absences en cas de règles douloureuses

Pour	26
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve la motion pour la reconnaissance des absences en cas de règles douloureuses

Fait à Rouen, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

Motion pour la Reconnaissance des Absences Justifiées en Cas de Règles Douloureuses

Le Conseil d'Administration, conscient de l'importance de garantir des conditions de vie et d'études équitables pour l'ensemble des étudiantes et étudiants, prend en considération les difficultés que peuvent engendrer les règles douloureuses chez un grand nombre de personnes.

Considérant que les règles douloureuses peuvent provoquer des douleurs physiques, des inconforts et des perturbations qui impactent la santé, le bien-être et la capacité de concentration des étudiantes,

Sachant que ces problèmes peuvent parfois nécessiter des soins médicaux et le repos comme moyen de soulagement,

Conscient du fait que la société doit adopter une approche inclusive en reconnaissant les réalités et les besoins spécifiques de chacun, sans stigmatisation ni discrimination,

Décide ce qui suit :

1. Reconnaître les règles douloureuses comme une cause légitime d'absence justifiée pour les étudiantes et étudiants.
2. Permettre aux étudiantes et étudiants de bénéficier d'absences justifiées pour une durée adéquate lors de périodes de règles douloureuses.
3. Encourager la communication ouverte et bienveillante entre les étudiantes et étudiants, les enseignants et l'administration, pour permettre des arrangements académiques appropriés en cas d'absences liées aux règles douloureuses.
4. Sensibiliser la communauté universitaire à la réalité des règles douloureuses, aux impacts sur la vie quotidienne et à la nécessité d'adopter des mesures de soutien adéquates.

En adoptant cette motion, le Conseil d'Administration affirme son engagement envers l'équité, le respect et le bien-être de tous les membres de notre communauté universitaire.

Fait à [Lieu], le [Date]

[Nom et Signature du Membre de l'Assemblée]